

Nombre de membres

27

Nombre de présents

11

Pouvoirs :

8

Nombre d'absents

16

Nombre de votants

19

Quorum

14

**CENTRE de GESTION de la
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
d'EURE-ET-LOIR**

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 novembre 2025 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni sous la présidence de Madame Martine BOUILLARD (1^{ère} Vice-présidente).

Etaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Alain CONTREPOIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAUULT, Payeur départemental

Délibération n° 2025 – D – 55

Conseil d'administration

Séance du 28 novembre 2025

Objet : Tarification des missions facultatives pour l'année 2026

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Le Centre de gestion développe une vingtaine de missions facultatives, la plupart donnant lieu à facturation, sur la base des tarifs approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception de la médecine préventive, qui fait l'objet d'une cotisation additionnelle spécifique.

Il est proposé au Conseil d'administration d'appliquer une revalorisation de 1.3% à la quasi-totalité des tarifs, correspondant à l'inflation moyenne sur l'année 2025, sur la quasi-totalité des tarifs en vigueur à ce jour, arrondi à l'euro supérieur (voir annexe). Toutefois, souci de rester attractif, il est proposé de conserver le statut quo pour l'intérim territorial.

Il indique que cette revalorisation sera applicable aux demandes d'intervention intervenant à compter du 1^{er} janvier 2026, et d'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour 2026 en conséquence.

A cette occasion, il est également proposé au conseil d'administration de créer des tarifs horaires pour la prestation « intérim territorial » afin de pouvoir répondre aux demandes d'heures supplémentaires des collectivités.

La liste des services et des tarifs avant et après revalorisation est jointe en annexe.

Les revalorisations s'appliqueront pour tous les devis et/ou demandes d'intervention signés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- D'approuver la création de tarifs horaires pour la réalisation d'heures supplémentaires dans le cadre la mission intérim territorial,
- D'approuver une revalorisation de 1.3% des tarifs des missions facultatives proposées par le CDG, arrondi à l'euro supérieur, telle que mentionnée en annexe,
- D'appliquer ces tarifs actualisés aux demandes et/ou devis signés à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour l'année 2026.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 novembre 2025 ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'approuver la création de tarifs horaires pour la réalisation d'heures supplémentaires dans le cadre la mission intérim territorial,
- d'approuver une revalorisation de 1.3% des tarifs des missions facultatives proposées par le CDG à l'exception des tarifs du service intérim territorial, arrondi à l'euro supérieur, telle que mentionnée en annexe,
- d'appliquer ces tarifs actualisés aux demandes et/ou devis signés à compter du 1^{er} janvier 2026,
- d'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour l'année 2026.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu - 2 DEC. 2025

De la transmission en préfecture le :

De la publication le :

- 4 DEC. 2025

Par délégation,

La Directrice Générale

Gabrielle BARRETT-JACQUET

DOMAINES	MISSIONS FACULTATIVES	TARIFS 2025 en €	revalorisation 1,3 %	TARIFS 2026 en €
THEME « EMPLOI / MOBILITÉ »	Intérim territorial			
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif journée (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution	207 €		207 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif heure supplémentaire (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution		- €	30 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif journée (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité	242 €		242 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif heure supplémentaire (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité		- €	35 €
	Accompagnement tutorat; expertise budgétaire et administrative - tarif journée	294 €		294 €
	Accompagnement tutorat; expertise budgétaire et administrative - tarif heure supplémentaire		- €	42 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH - tarif journée	294 €		294 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH - tarif heure supplémentaire			42 €
	frais de déplacements et repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en recrutement			
	réunion de cadrage (par poste)	82 €	83,07 €	83 €
	rédaction d'une annonce	48 €	48,62 €	49 €
	Sélection candidatures jusqu'à 5 dossiers	234 €	237,04 €	237 €
	Etude de dossier au-delà de 5 : cout par dossier supplémentaire	48 €	48,62 €	49 €
	entretien de recrutement - demi- journée	280 €	283,64 €	283 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires
	Conseil en organisation			
	collectivités affiliées : tarif horaire	74 €	74,96 €	75 €
	collectivités non affiliées : tarif horaire	97 €	98,26 €	98 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables

nouveauté 2026

nouveauté 2026

nouveauté 2026

nouveauté 2026

Conseil en mobilité				
Conseil en mobilité collectivités affiliées (forfait par agent accompagné)	399 €		404,19 €	404 €
Conseil en mobilité collectivités non affiliées (forfait par agent accompagné)	797 €		807,36 €	807 €
frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables			remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Allocation chomage fonctionnaire tit et stagiaire coll - de 3500h				
instruction initiale	224 €		226,91 €	227 €
réadmission cumul reprise	66 €		66,86 €	67 €
suivi mensuel	570 €		577,41 €	577 €
Allocation chomage fonctionnaire tit et stagiaire coll + de 3500h				
instruction initiale	293 €		296,81 €	297 €
réadmission cumul reprise	85 €		86,11 €	86 €
suivi mensuel	744 €		753,67 €	753 €
Allocation chomage contractuel coll - de 3500h				
instruction initiale	336 €		340,37 €	340 €
réadmission cumul reprise	96 €		97,25 €	97 €
suivi mensuel	570 €		577,41 €	577 €
Allocation chomage contractuel coll + de 3500h				
instruction initiale	437 €		442,68 €	443 €
réadmission cumul reprise	125 €		126,63 €	127 €
suivi mensuel	744 €		753,67 €	754 €
MISSION RETRAITE CNRACL (nouvelle tarification 2026)				
Compte Individuel de Retraite (CIR)				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	41 €		41,53 €	42 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	72 €		72,94 €	73 €
Simulation de calcul				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	93 €		94,21 €	94 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	175 €		177,28 €	177 €
Liquidation de pension (hors retraite progressive)				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	103 €		104,34 €	104 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	195 €		197,54 €	198 €

**THEME « allocations
chomage »**

THEME « GESTION
DES CARRIERES »

Retraite progressive - Liquidation partielle de pension			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	103 €	104,34 €	104 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	195 €	197,54 €	198 €
Retraite progressive - Liquidation définitive de pension			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	31 €	31,40 €	31 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	62 €	62,81 €	63 €
MISSION EXPERTISE STATUTAIRE			
Expertise statutaire - forfait étude	102 €	103,33 €	103 €
Expertise statutaire demi journée terrain en collectivité	177 €	179,30 €	179 €
Expertise statutaire journée terrain en collectivité	348 €	352,52 €	353 €
frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
MISSIONS RSA			
Réalisation du calcul de la reprise des services antérieurs à la nomination stagiaire (A, B, C) pour un agent qui n'était pas fonctionnaire tarif forfataire	51 €	51,66 €	52 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20251128-2025_D_55-DE



**MEDIATION
PREALABLE
OBLIGATOIRE**

Médiation préalable obligatoire (tarifs arrêtés dans le cadre de la coordination régionale des CDG)			
collectivités affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	400€ 50€		400€ 50€
collectivités non affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	500€ 50€		500€ 50€
frais de déplacements	gratuité*		gratuité*
Document unique- Réalisation et mise à jour - sur devis - tarif horaire			
Collectivités affiliée de 1-9 agents (1 journée ou 2 demi journées)			
Collectivités affiliée de 10-29 agents (2 journées ou 4 demi journées)			
Collectivités affiliée de 30-49 agents (3 journées ou 6 demi journées)	51 €	51,86 €	52 €
Collectivités affiliée de 50-99 agents (4 journées ou 8 demi journées)			
Collectivités affiliée de 100 agents et plus			
frais de déplacements, et frais de repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Mission d'inspection (convention 6 ans) - forfait annuel (frais de déplacement inclus)			
collectivité affiliée de 1-4 agents (0,25 jour)	216 €	218,81 €	219 €
collectivité affiliée de 5-9 agents (0,5 jour)	431 €	438,80 €	437 €
collectivité affiliée de 10-29 agents (1 jour)	859 €	870,17 €	870 €
collectivité affiliée de 30-49 agents (1,5 jours)	1 289 €	1 305,76 €	1 306 €
collectivité affiliée de 50-99 agents (1,5 jours)	1 800 €	1 823,40 €	1 823 €
collectivité affiliée de 100-199 agents (2 jours)	2 399 €	2 430,19 €	2 430 €
collectivité affiliée de 200-349 agents (4 jours)	2 999 €	3 037,99 €	3 037 €
collectivité affiliée à partir de 350 agents	4 747 €	4 808,71 €	4 808 €
Collectivités non affiliées - journée	1 694 €	1 716,02 €	1 716 €
Collectivités non affiliées - demi-journée	958 €	970,45 €	970 €
Accompagnement individuel - Bilans - Forfait			

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20251128-2025_D_55-DE

Bilan professionnel collectivités non affiliées	1 297 €	1 313,86 €	1 314 €
Bilan professionnel collectivités affiliées	1 177 €	1 192,30 €	1 192 €
Bilan professionnel FPH et FPE	1 297 €	1 313,86 €	1 314 €
Bilan de compétence coll non affiliées	2 098 €	2 125,27 €	2 125 €
Bilan de compétences FPE FPH	1 891 €	1 915,58 €	1 916 €
Frais de déplacements (si besoin)	2 098 €	2 125,27 €	2 125 €
Mise à disposition d'un travailleur social			remboursement des frais de déplacement au réel selon les dispositions réglementaires applicables
à la journée (collectivités affiliées et non affiliées)			
semi journée (collectivités affiliées et non affiliées)	623 €	631,10 €	631 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités affiliées	448 €	453,82 €	454 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités non affiliées	49 €	49,64 €	50 €
en option: rapport annuel d'activité (collectivités affiliées et non affiliées)	71 €	71,92 €	72 €
	177 €	179,30 €	179 €
Frais de déplacements, et frais de repas			remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Conseil en psychologie du travail - sur devis - tarif horaire			
collectivités affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)			
collectivités affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités affiliées : Analyse de pratique (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités non affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités non affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
collectivités non affiliées: Analyse de pratique (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : diagnostic RPS (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : situation de travail à risques (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : Analyse de pratique (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €

**THEME «SANTÉ
 ACTION SOCIALE
 PREVENTION DES
 RISQUES
 PROFESSIONNELS**

frai de déplacements, et frai de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frai de déplacement au réel, et éventuellement de frai repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables	remboursement des frai de déplacement au réel, et éventuellement de frai repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables	remboursement des frai de déplacement au réel, et éventuellement de frai repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Actions de sensibilisation, formation à la prévention des risques professionnels			
Sensibilisation à la prévention des risques professionnels collectifs affiliés : tarif horaire (sur devis)	51 €	51,86 €	52 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectifs affiliés, non affiliés et FPE FPH) : par jour et par participant	144 €	145,87 €	146 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectifs affiliés, non affiliés et FPE FPH) : par demi-journée et par participant	72 €	72,94 €	73 €
Formation des managers en intra (dans les collectifs) -collectifs affiliés, non affiliés et FPE FPH : journée de formation	473 €	478,15 €	479 €
Formation des managers en intra (dans les collectifs) - collectifs affiliés et non affiliés et FPE FPH : demi journée de formation	297 €	300,86 €	301 €

Expertise en ergonomie (NOUVEAUTE 2024)				
Études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités affiliées)				
FPE) : demi-journée				
Études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités non affiliées et FPE) : journée				
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités affiliées) : demi-journée	gratuit*			
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités affiliées) : journée	338 €			
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : demi-journée	676 €			
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : journée	283 €			
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : journée	526 €			
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : journée	338 €			
Frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	676 €			
		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée réglementaires applicables
Formation PSSM				
Session organisée au CDG28 (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant				
Session organisée au CDG28 (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	257 €		260,34 €	260 €
Session organisée en intra (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant	308 €		312,00 €	312 €
Session organisée en intra (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	205 €		207,67 €	208 €
Dispositif de signalement- Abonnement annuel				
collectivités ou EP affiliées comprenant de 1 à 2 agents				260 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 3 à 9 agents	31 €			
collectivités ou EP affiliées comprenant de 10 à 30 agents	62 €		31,40 €	31 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 31 à 50 agents	185 €		62,81 €	63 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 51 à 100 agents	308 €		187,41 €	187 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 101 à 250 agents	431 €		312,00 €	312 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 250 agents et +	615 €		436,60 €	437 €
Enquête administrative - sur devis - tarif horaire	1 230 €		623,00 €	623 €
	1 999 €		1 245,99 €	1 246 €
			2 024,99 €	2 025 €

**DISPOSITIF DE
SIGNALLEMENT -
HARCELEMENT**

Réalisation d'une enquête administrative suite à un signalement d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste. Uniquement pour les collectivités et EP affiliés de - 50 agents		70 €	71 €	71 €
ARCHIVISTES	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	177 €	179,30 €	179 €
	Accompagnement à la gestion des archives			52 €
	Diagnostic - collectivités ou EP affiliées	51 €	51,66 €	forfait de 16 € de frais de déplacement et le cas échéant 20€ de frais de repas
	Traitement des fonds, formalisation de l'inventaire, élaboration de procédures de gestion, sensibilisation et accompagnement, déménagement ou aménagement de locaux, préparation du dépôt, établissement du diagnostic et rapport d'intervention - collectivités ou EP affiliées	forfait de 16 € de frais de déplacement et le cas échéant 20€ de frais de repas		
COMMUNICATION	Frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	49 €	49,84 €	50 €
	Prestation de mise à disposition d'agents en charge de la communication	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Mise à disposition d'un chargé de communication			
MEDECINE PREVENTIVE	Frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)			Taux de cotisation additionnelle spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 60€
	Médecine préventive			Taux de cotisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
	Collectivités et établissements publics affiliés			Taux de cotisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
	EP locaux			Taux de cotisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
MEDECINE PREVENTIVE	Collectivités non affiliées, non affiliés adhérents au "bloc insécable"			tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
	Etablissements publics non affiliés non adhérents au "bloc insécable"			tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€

DOMAINES	MISSIONS FACULTATIVES	TARIFS 2025 en €	revalorisation 1,3 %	TARIFS 2026 en €
THEME « EMPLOI / MOBILITÉ »	Intérim territorial			
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif journée (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution	207 €		207 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif heure supplémentaire (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution		- €	30 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif journée (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité	242 €		242 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » - tarif heure supplémentaire (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité		- €	35 €
	Accompagnement tutorat; expertise budgétaire et administrative - tarif journée	294 €		294 €
	Accompagnement tutorat; expertise budgétaire et administrative - tarif heure supplémentaire		- €	42 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH - tarif journée	294 €		294 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH - tarif heure supplémentaire			42 €
	frais de déplacements et repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en recrutement			
	réunion de cadrage (par poste)	82 €	83,07 €	83 €
	rédaction d'une annonce	48 €	48,62 €	49 €
	Sélection candidatures jusqu'à 5 dossiers	234 €	237,04 €	237 €
	Etude de dossier au-delà de 5 : cout par dossier supplémentaire	48 €	48,62 €	49 €
	entretien de recrutement - demi- journée	280 €	283,64 €	283 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en organisation			
	collectivités affiliées : tarif horaire	74 €	74,96 €	75 €
	collectivités non affiliées : tarif horaire	97 €	98,26 €	98 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables

nouveauté 2026

nouveauté 2026

nouveauté 2026

nouveauté 2026

Conseil en mobilité			
Conseil en mobilité collectivités affiliées (forfait par agent accompagné)	399 €	404,19 €	404 €
Conseil en mobilité collectivités non affiliées (forfait par agent accompagné)	797 €	807,36 €	807 €
fraîs de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll - de 3500h			
instruction initiale	224 €	226,91 €	227 €
réadmission cumul reprise	66 €	66,86 €	67 €
suivi mensuel	570 €	577,41 €	577 €
Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll + de 3500h			
instruction initiale	293 €	296,81 €	297 €
réadmission cumul reprise	85 €	86,11 €	86 €
suivi mensuel	744 €	753,67 €	753 €
Allocation chômage contractuel coll - de 3500h			
instruction initiale	336 €	340,37 €	340 €
réadmission cumul reprise	96 €	97,25 €	97 €
suivi mensuel	570 €	577,41 €	577 €
Allocation chômage contractuel coll + de 3500h			
instruction initiale	437 €	442,68 €	443 €
réadmission cumul reprise	125 €	126,63 €	127 €
suivi mensuel	744 €	753,67 €	754 €
MISSION RETRAITE CNRACL (nouvelle tarification 2026)			
Compte individuel de Retraite (CIR)			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	41 €	41,53 €	42 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	72 €	72,94 €	73 €
Simulation de calcul			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	93 €	94,21 €	94 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	175 €	177,28 €	177 €
Liquidation de pension (hors retraite progressive)			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	103 €	104,34 €	104 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	195 €	197,54 €	198 €

THEME « allocations
chomage »

**THEME « GESTION
DES CARRIERES »**

Retraite progressive - Liquidation partielle de pension			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	103 €	104,34 €	104 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	195 €	197,54 €	198 €
Retraite progressive - Liquidation définitive de pension			
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)	31 €	31,40 €	31 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées	62 €	62,81 €	63 €
MISSION EXPERTISE STATUTAIRE			
Expertise statutaire - forfait étude	102 €	103,33 €	103 €
Expertise statutaire demi journée terrain en collectivité	177 €	179,30 €	179 €
Expertise statutaire journée terrain en collectivité	348 €	352,52 €	353 €
frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
MISSIONS RSA			
Réalisation du calcul de la reprise des services antérieurs à la nomination stagiaire (A, B, C) pour un agent qui n'était pas fonctionnaire tarif forfaitaire	51 €	51,66 €	52 €

**MEDIATION
PREALABLE
OBLIGATOIRE**

Médiation préalable obligatoire (tarifs arrêtés dans le cadre de la coordination régionale des CDG)			
collectivités affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	400€ 50€		400€ 50€
collectivités non affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	500€ 50€		500€ 50€
frais de déplacements	gratuité*		gratuité*
Document unique- Réalisation et mise à jour - sur devis - tarif horaire			
Collectivités affiliée de 1-9 agents (1 journée ou 2 demi journées)			
Collectivités affiliée de 10-29 agents (2 journées ou 4 demi journées)			
Collectivités affiliée de 30-49 agents (3 journées ou 6 demi journées)			
Collectivités affiliée de 50-99 agents (4 journées ou 8 demi journées)			
Collectivités affiliée de 100 agents et plus			
frais de déplacements, et frais de repas	51 €	51,66 €	52 €
	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Mission d'Inspection (convention 6 ans) - forfait annuel (frais de déplacement inclus)			
collectivité affiliée de 1-4 agents (0,25 jour)	216 €	218,81 €	219 €
collectivité affiliée de 5-9 agents (0,5 jour)	431 €	436,60 €	437 €
collectivité affiliée de 10-29 agents (1 jour)	859 €	870,17 €	870 €
collectivité affiliée de 30-49 agents (1,5 jours)	1 289 €	1 305,76 €	1 306 €
collectivité affiliée de 50-99 agents (1,5 jours)	1 800 €	1 823,40 €	1 823 €
collectivité affiliée de 100-199 agents (2 jours)	2 399 €	2 430,19 €	2 430 €
collectivité affiliée de 200-349 agents (4 jours)	2 999 €	3 037,99 €	3 037 €
collectivité affiliée à partir de 350 agents	4 747 €	4 808,71 €	4 808 €
Collectivités non affiliées - journée	1 694 €	1 716,02 €	1 716 €
Collectivités non affiliées - demi-journée	958 €	970,45 €	970 €
Accompagnement individuel - Bilans - Forfait			

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20251128-2025_D_55-DE



THEME «SANTÉ
ACTION SOCIALE
PREVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS

Bilan professionnel collectivités non affiliées	1 297 €	1 313,86 €	1 314 €
Bilan professionnel collectivités affiliées	1 177 €	1 192,30 €	1 192 €
Bilan professionnel FPH et FPE	1 297 €	1 313,86 €	1 314 €
Bilan de compétence coll non affiliées	2 098 €	2 125,27 €	2 125 €
Bilan de compétence coll affiliées	1 891 €	1 915,58 €	1 916 €
Bilan de compétences FPE FPH	2 098 €	2 125,27 €	2 125 €
frais de déplacements (si besoin)	remboursement des frais de déplacement au réel selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel selon les dispositions réglementaires applicables
Mise à disposition d'un travailleur social			
à la journée (collectivités affiliées et non affiliées)	623 €	631,10 €	631 €
demi journée (collectivités affiliées et non affiliées)	448 €	453,82 €	454 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités affiliées	49 €	49,64 €	50 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités non affiliées	71 €	71,92 €	72 €
en option: rapport annuel d'activité (collectivités affiliées et non affiliées)	177 €	179,30 €	179 €
frais de déplacements, et frais de repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Conseil en psychologie du travail - sur devis - tarif horaire			
collectivités affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités affiliées : Analyse de pratique (tarif horaire)	80 €	81,04 €	81 €
collectivités non affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
collectivités non affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
collectivités non affiliées: Analyse de pratique (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : diagnostic RPS (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : situation de travail à risques (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €
FPE FPH : Analyse de pratique (tarif horaire)	103 €	104,34 €	104 €

frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Actions de sensibilisation, formation à la prévention des risques professionnels		
Sensibilisation à la prévention des risques professionnels collectivités affiliées : tarif horaire (sur devis)	51 €	51,66 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH) : par jour et par participant	144 €	145,87 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH) : par demi-journée et par participant	72 €	72,94 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) -collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH : Journée de formation	473 €	479,15 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) - collectivités affiliées et non affiliées et FPE FPH : demi journée de formation	297 €	300,86 €
		301 €

Expertise en ergonomie (NOUVEAUTE 2024)			
Études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités affiliées)		gratuit*	
Études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités non affiliées et FPE) : demi-journée		338 €	342,39 €
Études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités non affiliées et FPE): journée		676 €	684,79 €
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc.(collectivités affiliées) : demi-journée		263 €	266,42 €
Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc.(collectivités affiliées) : journée		526 €	532,84 €
Actions préventives/améliorations des conditions de travail: études, sensibilisation, etc.(collectivités non affiliées et FPE) : demi-journée		338 €	342,39 €
Actions préventives/améliorations des conditions de travail: études, sensibilisation, etc.(collectivités non affiliées et FPE) : journée		676 €	684,79 €
frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Formation PSSM			
Session organisée au CDG28 (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant	257 €		260,34 €
Session organisée au CDG28 (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	308 €		312,00 €
Session organisée en intra (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant	205 €		207,67 €
Session organisée en intra (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	257 €		260,34 €
Dispositif de signalement- Abonnement annuel			
collectivités ou EP affiliées comprenant de 1 à 2 agents	31 €		31,40 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 3 à 9 agents	62 €		62,81 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 10 à 30 agents	185 €		187,41 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 31 à 50 agents	308 €		312,00 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 51 à 100 agents	431 €		436,60 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 101 à 250 agents	615 €		623,00 €
collectivités ou EP affiliées comprenant de 250 agents et +	1 230 €		1 245,99 €
collectivités et EP non affiliées et FPE	1 999 €		2 024,99 €
Enquête administrative - sur devis - tarif horaire			

DISPOSITIF DE
SIGNALEMENT -
HARCELEMENT

Réalisation d'une enquête administrative suite à un signalement d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste. Uniquement pour les collectivités et EP affiliés de - 50 agents			
	70 €	71 €	71 €
	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	177 €	179,30 €	179 €
	51 €	51,66 €	52 €
	forfait de 16 € de frais de déplacement et le cas échéant 20€ de frais de repas		forfait de 16 € de frais de déplacement et le cas échéant 20€ de frais de repas
	49 €	49,64 €	50 €
	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Taux de cotisation additionnelle spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 60€		Taux de cotisation additionnelle spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 60€
	Taux de cotisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€		Taux de cotisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
	tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€		tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande , absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€

ARCHIVISTES

COMMUNICATION

MEDECINE PREVENTIVE

	Etat	tarifs selon la convention approuvée par le conseil d'administration	tarifs selon la convention approuvée par le conseil d'administration
HORS MISSIONS FACULTATIVES	POUR MÉMOIRE UNIQUEMENT	FONT OBJET D'AUTRES DELIBERATIONS	
GESTION DES CONVENTION GROUPE PSC	Protection sociale complémentaire : convention de participation en santé/prévoyance - RAPPEL		
	ticket d'entrée (une ou deux convention):	75,00 €	75,00 €
	Affiliés obligatoires de 1 à 10 agents	150,00 €	150,00 €
	Affiliés obligatoires de 11 à 20 agents	300,00 €	300,00 €
	Affiliés obligatoires de 21 à 40 agents	450,00 €	450,00 €
	Affiliés obligatoires de 41 à 60 agents	560,00 €	560,00 €
	Affiliés obligatoires de 61 à 80 agents	700,00 €	700,00 €
	Affiliés obligatoires de 81 à 110 agents	1 500,00 €	1 500,00 €
	Affiliés obligatoires de 111 à 350 agents	1 800,00 €	1 800,00 €
	Affiliés volontaires	2 000,00 €	2 000,00 €
	Non affiliés		
	Frais de gestion annuel, pour une convention (à multiplier par deux pour deux conventions)	40,00 €	40,00 €
	Affiliés obligatoires de 1 à 10 agents	80,00 €	80,00 €
	Affiliés obligatoires de 11 à 20 agents	150,00 €	150,00 €
	Affiliés obligatoires de 21 à 40 agents	250,00 €	250,00 €
Affiliés obligatoires de 41 à 60 agents	300,00 €	300,00 €	
Affiliés obligatoires de 61 à 80 agents	400,00 €	400,00 €	
Affiliés obligatoires de 81 à 110 agents	750,00 €	750,00 €	
Affiliés obligatoires de 111 à 350 agents	800,00 €	800,00 €	
Affiliés volontaires	900,00 €	900,00 €	
Non affiliés			
Contrat groupe assurance statutaire			
GESTION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE	frais de gestion annuels	0,11% de la masse salariale assurée	0,11% de la masse salariale assurée